

## OU LE POLITIQUE MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## ANGLETERRE.

Londres, le 29 avril. — Le *Courier* dit que le lord de Wellington, dans le discours qu'il a prononcé hier au soir dans la discussion pour l'abolition des actes du test et de corporation, a fait connaître à la chambre son opinion sur la question de l'émancipation catholique. S. S. a dit qu'aucune concession ultérieure ne serait accordée aux catholiques, et qu'aucun pair ne soutiendrait cette décision du gouvernement plus fortement que lui.

— Voici la déclaration qui doit remplacer le serment sacramentel appelé *test*, avec les nouveaux amendemens sou-lignés :

« Moi solennellement et sincèrement, en présence de Dieu, je pro-fesse, j'affirme et je déclare, sur la foi véritable du chrétien, que je n'emploierai jamais le pouvoir, l'autorité ou l'influence que je puis avoir en vertu de l'office de *pour faire injure à l'église protestante*, telle qu'elle est établie par la loi en Angleterre, ou l'affaiblir pour troubler ladite église ou ses évêques et son clergé dans la pos-session des droits et privilèges que cette église, ou ces évêques et ce clergé tiennent ou peuvent tenir de la loi. »

Du 1<sup>er</sup> mai. — La protestation de lord Eldon, contre la troisième lecture du bill pour l'abrogation des actes de test et de corporation, a été signée, avant lord Eldon, par le duc de Cumberland, et ensuite par huit autres pairs. Une pareille protestation a été signée par les lords Redesdale et Kenyon.

— Le duc de Wellington est entré aujourd'hui dans sa 60<sup>e</sup> année.

— Le *Courier* repousse l'assertion d'un journal des Pays-Bas, que l'Angleterre alimenterait les troubles à Java; cette assertion avait été émise à propos d'un navire anglais qui voulait partir de Hellevoetsluis avec des armes pour Java.

— Les importations en Angleterre pendant 1827, selon les déclarations faites aux bureaux des douanes, se sont élevées à 43 millions et demi sterl., et les exportations à 61 millions, en 1826, les premières étaient de 36 millions; et les secondes de 50 millions et un quart.

## RUSSIE.

Petersbourg, le 12 avril. — L'arrivée du prince d'Orange, qui est entré le 12 dans cette capitale, y a fait la plus agré-able sensation, tant il se rattache d'estime au nom seul de cet illustre personnage, que les guerriers ont trouvé brillant et fort sur le champ de bataille, et que, dans la vie civile, ne sollicitèrent jamais en vain l'artisan et surtout l'infortuné. Il paraît que S. A. R. aura un commandement dans l'armée sous les ordres immédiats de l'empereur, dont l'époque de départ n'est point encore déterminé d'une manière précise, bien que toutes les dispositions nécessaires se poursuivent avec activité.

## FRANCE.

Paris, le 2 mai. — Le collège de l'arrondissement de Bou-logne a nommé député M. Fontaine, candidat constitutionnel.

L'arrondissement de Libourne [Gironde] a nommé pour son député M. Auguste Martel, candidat constitutionnel.

M. de Brigode, candidat constitutionnel, a été nommé par le collège électoral de Lille (Nord).

— S. M. l'empereur de Russie partira le 5 mai de Petersbourg. La gazette de la cour publiera vers la fin du mois l'itinéraire que S. M. I. doit suivre. (*Messenger des Chambres.*)

— M. Becquey a été nommé président de la commission de la presse. Plusieurs propriétaires de journaux ont été admis hier à présenter leurs observations devant la commission.

— On assure qu'il a été question de donner la recette générale de Besançon à M. Franchet pour le récompenser, sans doute des services qu'il a rendus à l'époque des massacres de la rue St-Denis. Mais grâce à la fermeté du ministre qui devait naturellement contresigner l'ordonnance de nomination de ce fonctionnaire, la tentative en faveur du coryphée de la con-grégation n'a point eu de succès.

— Le *Constitutionnel* cite des lettres de Béziers, relatives à l'élection de M. Viennet, desquelles il résulte que des jeunes gens de cette ville ont couru sur toutes les routes de l'arron-dissement avec des voitures pour amener les électeurs au chef-lieu. On nomme des vieillards et des infirmes qui sont venus de fort loin pour déposer leurs votes constitutionnels. Ces lettres mentionnent particulièrement MM. Gour, de Po-merols, aveugle; Tremoulou, de Marseillan, sourd et muet, et Cathala, de Saint-Pons, qui est veuve avec des héquilles.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 30 avril. — L'ordre du jour est la suite de la discussion sur le projet de loi des listes électorales.

Plusieurs orateurs sont entendus pour et contre la loi proposée.

M. Alex. de Laborde, après quelques considérations, repousse les ac-cusations multipliées du côté droit contre les élections de Paris.

« On nous a dit, dit l'orateur, que peu de départemens avaient été convaincus de fraudes électorales. Mais à ces départemens il faut ajouter (ce que personne n'a fait dans cette chambre) ceux dont les députés ont donné leur démission, car ces démissions ont rendu inutile la discussion, et soustrait pour ainsi dire comme dans les faillites, une partie de l'*actif* des fraudes. A cela il faut encore ajouter la plupart des départemens qui viennent de nommer dernièrement et dans lesquels un grand nombre d'élec-teurs ont été rayés ou se sont retirés volontairement, ce qui peut faire supposer que si les élections avaient été générales en France, dans ce mo-ment les mêmes irrégularités se seraient manifestées partout. D'ailleurs, comment peut-on comparer, Messieurs, les mouvemens que se donnent les individus isolés qui tâtonnent encore dans les voies nouvelles qui leur sont ouvertes, avec la puissance établie, fixe de l'administration, qui cou-vre la France comme d'un réseau de fonctionnaires de tous genres depuis le préfet jusqu'au garde champêtre, et aux gendarmes, puissance qui touche tous les intérêts et domine toutes les volontés. D'après la nature de notre organisation sociale, ce qui doit étonner, c'est qu'il se trouve tant de gens dans les campagnes surtout, qui, pour satisfaire un seul jour leur conscience ou leur opinion, consentent à rester exposés pendant... j'allais dire cinq ans, je me trompe, je pensais à la Charte... pendant sept ans, comme nous l'a fait observer M. le ministre de l'intérieur, qui consentent enfin à rester pendant toute la durée de la chambre exposés à toutes les chicanes et les contrariétés qu'ils peuvent éprouver.

» Quant à ce qui touche les élections de Paris, sur lesquels M. le mi-nistre de l'intérieur s'est plus étendu, et dont je ne prétends pas défen-dre entièrement la forme, je demande quels inconvéniens si graves ont elles présentés qui puisse approcher des méfaits de l'administration? S'il y a eu quelques divisions parmi les électeurs, elles ont eu lieu dans la même nuance d'opinion; pas un électeur de ceux qui se qualifient seuls de royalistes, n'a eu à souffrir dans son vote, et M. le ministre de l'inté-rieur, tout en désapprouvant les réunions, ne leur a rien trouvé d'illé-gal. Quant au choix des députés, Messieurs, s'ils n'ont pas été généra-lement approuvés, si quelques personnes difficiles ont trouvé la manifes-tation de l'opinion un peu vive, à qui doivent-elles s'en prendre, si ce n'est encore à l'ancienne administration (on rit), qui a si profondément blessé les habitans de Paris par une mesure qui vous a été signalée à la fois, hier, par le plus ancien et par un des plus nouveaux chefs de la garde nationale de Paris, dont l'un a donné le plus de gages à la liberté et dont l'autre s'est montré des plus dévoués à la monarchie. (Vive adhésion.)

» Or, Messieurs, cette ancienne administration, on craindra toujours de la voir revenir, tant que l'influence qui l'a créée continuera à se ma-nifester par des actes publics et sera assez puissante pour empêcher la ré-paration des maux qu'elle a faits. Mais quelle est donc, Messieurs, cette influence qui se cache à tous les yeux et qui se rencontre partout? quels sont ces hommes que l'on ne peut, que l'on n'ose définir, et qui exer-cent pourtant un tel pouvoir? Ces hommes, si je vous les désignais, vous récuseriez mon autorité, vous la trouveriez insuffisante; mais vous ne ré-cuseriez pas un témoignage auguste et des paroles solennelles qui reten-tissent chaque année dans nos cœurs et que j'ose ici invoquer. Ces hom-mes, Messieurs; ne ressemblent-ils pas à ces amis imprudens à qui un prince infortuné pardonna leur zèle inconsidéré, et dont le retour serait encore bien funeste.

Le vote contre le projet de loi.

M. le président : La liste des orateurs est épuisée; aucun de ceux inscrits pour défendre la loi n'a demandé la parole. C'est à M. le rappor-teur à résumer la discussion. Si son travail n'est prêt il aura la parole demain.

A droite : La clôture ! la clôture !

M. le président : La discussion générale est close puisqu'aucun orateur ne se présente; cependant si l'on veut clore cette discussion par une dé-cision, je vais mettre la clôture aux voix.

La chambre consultée ferme la discussion.

Dans la séance du 1<sup>er</sup> mai la chambre a continué la dis-cussion du projet de loi sur la liste électorale. Les premiers articles de ce projet, inclus l'article 6, ont été adoptés, mais avec quelques amendemens proposés par la commission. Ces amendemens n'ont point été combattus par le ministère.

## PAYS-BAS.

## LIÈGE, LE 5 MAI.

Un arrêté du 21 avril dernier, a autorisé la confection et la vérification d'une mesure de la contenance d'un quart de ras-sière des Pays-Bas 25 litrons, laquelle sera construite en dou-ves d'un bois de chêne parfaitement sec, et ayant intérieure-ment la forme cylindrique, mais non garnie d'une potence ni de tringle horizontale. La hauteur sera égale au diamètre, cha-cune de ces dimensions étant fixée à 317 lignes des Pays-Bas (millimètres.)

Cette mesure aura, à sa partie supérieure, l'épaisseur au moins de dix lignes des Pays-Bas, le fond sera égal et d'une épaisseur de quinze lignes au moins; les douves seront assem-blées de manière à ne présenter aucune lacune, et pourvues

extérieurement de quatre bandes en fer, chacune de la largeur au moins de quinze lignes, et de l'épaisseur au moins de 1 1/2 ligne, et dont la première, à compter d'en haut, sera fixée intérieurement dans le bois.

— On rapporte que les gardes communales seront organisées cette année-ci, mais que les exercices ne commenceront que l'année prochaine.

— La chambre de mise en accusation vient de décider dans l'affaire intentée contre les collaborateurs du journal *l'Argus*; MM. Jador, Bellet et De Bethune (ce dernier fugitif), viennent d'être renvoyés devant les assises du Brabant-méridional, pour avoir contrevenu aux dispositions de l'arrêté du 20 avril 1815 et de la loi du 6 mars 1818.

— Un émissaire, non pas de l'empereur don Pedro, mais d'un batelier de Trèves, se trouve en ce moment à Montfort, et cherche à inspirer aux habitans de ce village et des villages voisins, le désir d'émigrer en Amérique en se rendant par la Moselle jusqu'à Wésel et de là à Brême; cet émissaire qui, dit-on, reçoit du batelier de Trèves deux francs de gratification par chaque passager qu'il lui procure, est muni d'une proclamation et en donne lecture aux paysans.

[ *Journal de Luxembourg.* ]

— On lit dans le *Catholique* les réflexions suivantes :

« La plupart des journaux ont cru que la commission consultative d'instruction avait été nommée, à cause de la scandaleuse orgie de Leyde: nous ne partageons pas ce sentiment; si ces désordres avaient donné lieu à cette nomination, elle aurait dû être faite, il y a deux ou trois mois. Mais si les plaintes seules de la seconde chambre nous ont valu la commission, ces plaintes ayant été en quelques points tout opposées; sur lesquelles se portera l'attention des commissaires? Nous l'avons déjà dit, uniquement sur celles qui ont été faites par M. de Brouckere et ses amis, puisqu'ils ont été appelés en plus grand nombre pour en délibérer. Les élèves de nos universités peuvent donc concevoir l'espérance de voir alléger la charge des *minervalia* qui pèse sur eux, au point que le montant des frais d'inscriptions et d'examen s'élève à 800 florins pour un étudiant en droit; des commissions extraordinaires ne détourneront plus les professeurs de leurs travaux scientifiques; lorsqu'une place viendra à vaquer parmi eux, on n'admettra plus d'étrangers qu'à défaut de régnicoles, et, si tant est qu'on doive rester tributaire de l'Allemagne, on ne lui empruntera que des réputations bien établies, sans disputer à ce pays des noms inconnus; enfin l'université de Leyde ne sera plus un objet de prédilection. Voilà une série de questions sur lesquelles la commission sera sans doute consultée, et, si elle obtient qu'on réalise les espérances que nous venons d'émettre, ses travaux seront aussi utiles qu'honorables pour le royaume. Il est inutile d'ajouter que sur la plupart de ces points notre opinion ne diffère pas de celle de l'éloquent député de Limbourg. »

— La foire aux chevaux qui vient d'avoir lieu à Bruxelles a été, durant les trois jours qui viennent de s'écouler, favorisée par un temps superbe. Le coup-d'œil était magnifique dans son ensemble; la beauté des chevaux mis en vente y répondait dans les détails. On a surtout admiré ceux que les marchands de Bruxelles avaient amenés, et particulièrement ceux de M. Renette de St. Joosse-te-Noode; les marchands venus de Hollande et du Hanovre, ont aussi paru avec avantage à ce concours; où plusieurs marchands français sont venus faire des achats.

On a été généralement moins satisfaits des équipages que des chevaux.

#### *Élections du district d'Oirsbeek.*

Nous avons fait connaître dans le temps, la décision royale d'où il résultait que l'annulation des votes des deux communes de Spanbeek et Schinnen, prononcée par la députation des états, avait été reconnue bonne et valable, et qu'en outre une enquête rigoureuse était prescrite sur les élections de plusieurs autres communes, où de graves irrégularités avaient également été signalées. Nous avons dit alors qu'il dépendrait du résultat de cette enquête si le collège d'électeurs du district d'Oirsbeek serait ou non maintenu, et par suite s'il deviendrait ou non nécessaire de procéder à une nouvelle élection de député.

Cette enquête a en conséquence été faite, et la députation a encore déclaré nulles les opérations électorales des communes de Bingelrade, Jabeek, Schinveld, Nuth et Wijandrade. Cependant comme le dépoillement des votes des communes restantes du district d'Oirsbeek a prouvé que les mêmes individus élus comme membres du collège électoral, au mois de juin de l'année dernière, réunissaient encore la pluralité des suffrages, le collège électoral a été maintenu, et l'élection de M. le notaire Lemmens, comme membre des états de la province, a été déclarée bonne et valable. M. Lemmens prendra séance à la session prochaine, sauf qu'il appartiendra toujours aux États-Provinciaux à statuer sur la validité de ces pouvoirs.

(*Journal de Limbourg.*)

#### INSTRUCTION PUBLIQUE. — ECOLE MOYENNE DE HUY.

*Histoire naturelle.* — Cours de M. Bron. — Jardin botanique. — Ecoles primaires pour les indigens.

Depuis que M. Delchambre d'Herstal a été appelé à diriger l'administration de la ville de Huy, chaque année a vu s'y former quelque amélioration dans l'instruction publique. C'est

ainsi que, sous l'influence de cet honorable magistrat, le personnel du collège s'est récemment augmenté et amélioré. Aidée du concours de ces professeurs, d'un jeune et estimable praticien, et des meilleurs citoyens, la régence a créé récemment une *école moyenne*, fondée sur de larges bases et offrant aux jeunes gens qui ne se destinent point aux études universitaires les moyens d'acquérir des connaissances précieuses, indispensables pour parcourir avec fruit la carrière du commerce et de l'industrie. Une *école industrielle*, spécialement consacrée aux artisans, fait partie de l'école moyenne.

M. Bron, docteur en médecine, a été appelé à occuper, à l'école moyenne, une chaire d'histoire naturelle. Ouvert depuis peu, son cours est déjà suivi par un grand nombre de jeunes gens appartenant aux meilleures maisons de commerce; et grâce à l'intérêt que M. Bron sait répandre sur ses leçons, des citoyens de toutes les classes et des professeurs les fréquentent assiduellement.

Dans son discours d'ouverture, écrit d'un style simple et clair, M. Bron s'est attaché d'abord à faire ressortir l'importance de l'histoire naturelle dans ses rapports avec l'industrie. Nous en rapportons quelques fragmens :

« Pour quiconque a une notion juste de l'histoire naturelle, chercher à faire apprécier son importance semble une chose tout-à-fait superflue; mais il y a tant de gens qui s'en font une idée fautive, qui ne considèrent cette science que comme un objet de pure curiosité, propre aux savans et aux gens du monde, que je me crois obligé d'entrer, à cet égard, dans quelques détails.

« Un cours d'histoire naturelle, me disait-on, est-il bien nécessaire dans un établissement tel que le votre? N'est ce point une espèce de luxe? A quoi servira-t-il aux jeunes gens qui fréquentent l'école moyenne de savoir quelques noms de minéraux, de plantes, et d'animaux? Ces préjugés assez répandus tiennent à deux causes principales: la 1<sup>re</sup> c'est que beaucoup de personnes, confondant l'école industrielle et l'école moyenne, s'imaginent que les cours d'histoire naturelle seront suivis par les ouvriers, tandis qu'ils ne doivent l'être que par les jeunes gens qui se destinent au commerce ou à l'industrie; la 2<sup>me</sup> raison est que l'on se figure souvent que les sciences naturelles et surtout la botanique n'apprennent guères que des noms et ne traitent pas de la nature et des usages des corps. S'il en était ainsi, je me rangerais moi-même du côté des détracteurs; mais pour démontrer la fausseté de ces raisons, nous n'avons qu'à examiner cette étude dans ses nombreuses applications à l'industrie.

L'histoire naturelle s'occupe de tous les corps bruts et vivaces du globe; elle les décrit et les classe de manière à être facilement reconnus; elle en étudie, en même temps, la nature, les propriétés et les usages.

Sur quoi l'industrie opère-t-elle, si ce n'est sur ces mêmes corps? Y a-t-il en effet autre chose dans la nature que des corps animés et inanimés, ou organiques et inorganiques? et comment procédera-t-on, si l'on ne connaît les caractères distinctifs et les propriétés des différentes matières qui font l'objet de chaque branche d'industrie? Ne sera-t-on pas, sans ces connaissances, exposé souvent à agir au hasard, à commettre, par conséquent, les bévues les plus graves, à prendre continuellement une chose pour une autre?

Mais il y a, dit-on, certains genres d'industrie où l'on n'a à traiter qu'un petit nombre d'objets, et avec un peu d'habitude, il est facile de les connaître. J'en conviens, mais ces cas sont fort rares (car je n'entends point vouloir astreindre à l'application des sciences naturelles de simples artisans), et même alors, avant d'arriver à ce point, combien de méprises n'aura-t-on point commises par cette méthode routinière? n'étant guidé par aucune théorie, il vous est impossible de perfectionner le genre d'industrie que vous avez entrepris; et s'il se présente, ce qui arrive toujours, quelques circonstances que votre routine ne vous ait point encore fait rencontrer, vous voilà tout déconcerté; tandis que le théoricien ne verra souvent dans ces circonstances que le résultat tout naturel des lois générales qu'il aura étudiées.

Citons quelques exemples relatifs à l'industrie. Il s'agit, je suppose, de l'exploitation d'une mine; si celui qui en est chargé est étranger à la connaissance métallurgique ou minéralogique, il exploitera des minéraux dont il ignorera la composition et la nature, et qui pourront ainsi n'être d'aucun rapport; ou bien il fera les plus folles dépenses en ordonnant des fouilles au hasard, sans être guidé par aucune probabilité, et sans suivre aucune direction, aucun plan régulier.

C'est ainsi qu'on a vu autrefois des particuliers dissiper la fortune la plus considérable, surtout quand ils s'étaient imaginés trouver une mine d'or ou d'argent. Au contraire, celui qui est guidé par une bonne théorie ne s'aventurera point à aller chercher un minerai dans un endroit où la géologie (branche de la minéralogie) lui apprend qu'il n'existe jamais. Il connaîtra la direction, l'étendue des couches du minerai, et travaillera en conséquence. Avant de l'exploiter et de le transporter, il l'examinera pour savoir à quelle espèce il devra le rapporter, et de cette manière, rien que d'après ses caractères extérieurs, il pourra juger d'avance de sa composition et indiquer par là l'étendue de son rapport.

Si les caractères extérieurs sont équivoques et peu tranchés, il aura recours à l'analyse chimique qui lui révélera les proportions exactes de ses éléments.

Ceci n'est qu'un très mince aperçu de la distance immense qui sépare, sous ce rapport, l'homme instruit de l'ignorant et du routinier.

Ce que nous disons de la minéralogie est également applicable aux deux autres branches de l'histoire naturelle, la botanique et la zoologie. En effet qu'arrivera-t-il à celui qui n'a aucune notion de ces sciences? S'il consulte, par exemple, un ouvrage pour y trouver quelque application nouvelle à l'économie rurale ou domestique, il le trouvera toujours inintelligible parce qu'il y rencontrera beaucoup de mots techniques, dont il ne connaît point la signification et qui cependant deviennent, chaque jour, tellement populaires qu'une grande partie est employée journellement dans la conversation.

Il entend tous les jours parler de *classe*, *ordre*, *famille*, *espèce*, *varité*, et il n'a point d'idée claire de la valeur de ces termes. Son ignorance le forcera quelquefois à abandonner la lecture d'un simple article de journal, qui contiendra la description d'une espèce ou de son emploi à tel ou tel usage, la relation d'un fait curieux d'histoire naturelle, etc.

Il y a des substances vénéneuses qui ressemblent tellement à des substances alimentaires qu'elles les exposent à commettre les méprises les plus funestes; il pourra, par exemple, confondre le persil et la cigüe, et prendre, comme le droguiste dont les journaux ont parlé récemment, des feuilles de *Datura Stramonium* pour du tabac, ce qui donna lieu à un empoisonnement. Enfin si on lui indique une simple opération de jardinage, comme la routine seule le dirige, il ne parviendra à l'exécuter qu'à force de tâtonnements, et sans jamais se rendre compte des résultats, parcequ'il ignore les fonctions des plantes; ainsi il fera de *boutures*, des *marcottes*, la *griffe* tout-à-fait en aveugle, sans pouvoir remonter à la cause des changements qu'il obtiendra. »...

Pour compléter l'enseignement de l'histoire naturelle, la régence se propose de créer un *jardin botanique*, sur le terrain de l'ancien cimetière que des raisons de salubrité commandent de changer. Déjà M. Gaede, professeur d'histoire naturelle à Liège a mis à sa disposition beaucoup de plantes et lui a envoyé le catalogue de ce que contient le jardin de l'université. Il y a joint l'offre obligeante d'envoyer toutes celles dont il pourra disposer.

Tout en s'occupant des industriels et des artisans, l'administration locale n'a point perdu de vue l'intérêt de la classe indigente. Elle se propose de créer incessamment deux écoles, l'une pour les filles, l'autre pour les garçons, où l'instruction primaire sera donnée gratuitement. *Lebeau.*

*Importation et culture de la cochenille dans les colonies des Pays-Bas.*

Nous avons à rendre compte d'un fait très-important pour le commerce et l'industrie dans les Pays-Bas.

Il faut rendre justice à qui elle est due; le roi des Pays-Bas envoya et a tenu, pendant près de deux ans, à Cadix, un de ses sujets, fort intelligent, qui s'est introduit et initié peu à peu dans le jardin de la société de Cadix. Il a su remplir la commission de son souverain, et pour laquelle, dit-on, ce monarque avait lui-même rédigé des instructions.

A Cadix, on ne s'est pas méfié des démarches du voyageur batave, aussi flegmatique dans son extérieur national que fort activement adroit dans l'exécution de sa commission.

Avec le temps, il a si bien fait qu'il a réussi, dit-on, à avoir pour son souverain mille nopalès environ, jeunes et vigoureux, une quantité considérable d'insectes, et de plus il a su, au moyen de grands avantages, déterminer le jardinier principal du jardin d'acclimatation, à se mettre pour six ans au service du roi des Pays-Bas, pour aller à Batavia. On prétend qu'on lui a assuré huit à dix mille piastres fortes pour ce voyage; il ne gagnait, au service de la Société, que 3 schellings par jour, et payés à la façon espagnole.

Lorsque le roi des Pays-Bas a été assuré de l'exécution de son projet, il a fait expédier de Flessingue une corvette de guerre de sa marine. Ce bâtiment (la *Lys*) arriva à Cadix au commencement de mars; je l'ai vu sur la rade: c'est une assez jolie corvette. Par le mérite personnel de son capitaine, il m'a paru qu'il y a eu dans son choix, par le roi, autant d'intelligence que dans celui de l'agent exploitateur de la commission.

Pendant la nuit, toute la pacotille et le jardinier furent portés à bord. La corvette prit la mer le jour suivant, et vogua, avec sa précieuse cargaison, vers Batavia.

Ce n'est qu'après son départ que l'on a eu connaissance à Cadix des faits dont j'ai su les détails par l'un des membres de la société patriotique. *(Journal d'Anvers.)*

TEMPERATURE du 5 mai. — A 8 heures du matin, 9 degrés au dessus de zéro; à une heure, 11 degrés idem.

NOUVEAUTÉS LITTÉRAIRES.

En vente à la librairie de P. J. COLLARDIN, imprimeur de l'université.

- De la *conservation sur les mines* et les expropriations pour l'utilité publique, lois du 21 avril, 8 mars etc., expliquées et commentées, etc; par le baron de *Beaumont*, Paris 1828, in-8°. 3 78
- De l'*organisation judiciaire* et de la codification, par *Benham*, Paris 1828, in-8°. 3 78
- Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne*, tome 1<sup>er</sup>, Paris 1828, in-8°. 2 60
- Idées sur la philosophie de l'histoire de l'humanité*, par *Recher*, 3 vol. in-8°. Paris 1828. 9 92

*Histoire critique du gnosticisme*, par *Matter*, 2 vol. et atlas, Paris 1828. 8 50

*Forces électorales et situation progressive des forces de la France, depuis 1814*, par *Charles Dupin*, 8<sup>e</sup> édition, Paris 1828 in-18. 47

*Du perfectionnement moral ou de l'éducation de soi-même*, par *Dégerando*, 2 vol. in-12

*Le visiteur du pauvre*, par le même, 1 vol. in-12.

NB. Ces deux ouvrages supérieurement imprimés, élégamment cartonnés, se débitent maintenant au prix de l'édition in-18 de la librairie parisienne.

*En souscription.*  
*Le dictionnaire de Boiste*, édition de Paris, bel in-4<sup>o</sup>, imprimé par Didot, pour paraître incessamment.

Cette édition considérablement augmentée ne se vendra que 12 75

La réimpression de Bruxelles, beaucoup moins complète coûtera. 16 80

On continue de souscrire à tous les ouvrages publiés par livraison à la librairie médicale à Bruxelles; au Dictionnaire des sciences naturelles, au Buffon, au Lafontaine de Walckenaer, aux Fastes universels, enfin à toutes les publications qui se font en France ou dans les Pays-Bas. (814)

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

On a perdu le 3 de ce mois un petit chien de chasse gris, ayant la tête et les oreilles brunes. Deux florins 30 cents de récompense à celui qui le ramènera au Café des deux Fontaines, rue Haute-Sauvenière, n<sup>o</sup> 848. [816]

AU MUSÉE DES MODES.

Rue Vinave-d'Isle, n. 601, près la Cathédrale, à Liège,

Grand magasin de nouveautés à prix fixe.

PIRNAY - GILON.

Le propriétaire de cet établissement constamment occupé des moyens convenables pour offrir à chaque saison, aux amateurs qui l'honorent de leur confiance, de nouveaux avantages dans le choix des marchandises, à l'honneur de les prévenir de divers grands bons marchés qu'il a tout récemment obtenus dans plusieurs fabriques.

On y trouvera un superbe choix de draps, dont les prix sont fixés ainsi :

L'habit noir, Pl. P.B. 41, 36, 28, 22	Pantal. id. Dril blanc,	9 50
Le pantalon id. 22, 17, 13, 09	Coutil blanc,	8 50
L'habit bleu, 41, 38, 31, 22	Cuir anglais blanc,	7 10
La redingote, id. 43, 43, 34, 25	Id. id.,	6 60
Le pantalon, id. 22, 18, 15, 09	Coutil blanc,	4 75
Habit vert Charles X, 38, 33, 29, 26	Coutil de couleur,	6 15
Redingote id., 43, 38, 32, 29	Constantine noire et grise anglaise,	6 60
L'habit { fumées Navarin } 41, 36	Cuir russe écu 7 50, 8 50	
{ pie marine } 29, 26	Coutil écu,	5 20
{ Canning }	Satin grec superfine,	7 50
La redingote id., 45, 41, 32, 29	Buffetie unie,	4 25
Le pantalon id., 18, 17, 14, 11	Cassinette superfine,	6 15
De très beaux draps de sérail vert Charles X, bleu, Coraly, gris anglais, Emma et noir, la redingote, 28, 25, 22, 19	Licenne,	5 20
Etoffe Berlin, Monstre et Coraly, la redingote, 19	Léontine blanche,	8 50
Pantalon drap Emma, 12 et 14	Satin jaune et gris,	4 75
drap giraffe, 13 25	Nankin de l'Inde,	4 25
Cuir laine Emma, 14 20	Toile écu d'Ecosse, 3 30	
" Marengo, 15 15	Id. id.,	2 85
Drap mêlé, 7 10	Gilet en piqué de couleur,	4 75
Casimir noir, 12 00	Id. id.,	3 80
Id. id. français, 16 35	Id. id.,	2 85
Id. id. cachemire 19 00	Piqué bl., 7 10, 7 50, 4 75	
Drap gris anglais, 13 25	Toilette satinée,	4 75
Drap de sérail tourterelle, 10 40	Toilette,	3 80
Drap Marengo, 9 50	Saisonnette,	6 15
Drap Ypsara, 10 40	Soieries de Lyon de rére. qualité,	5 70
Id. d'été. Navarin, 11 50	Id. id.,	4 75
Dril de rére. qlité, 9 50	Casimir mouclété,	5 70
idem, 9 00	Id. chamois, 7 10, 5 70	
idem, 7 50	Id. serin,	7 10
Piqué millerets, 11 50	Id. ventre de biche,	5 70
Idem, 8 50	Id. cachemire noir,	7 50
Evalastinge, 9 50	Id. noir,	4 75
Coutil de couleur, 4 75	Drap royal,	6 60
Satin superfine, 7 50	Id. de prince } noir 6 60	
Jeannette { rose, } 6 50	Piqué anglais,	5 70
{ lilas, }	Cassinette rayée,	4 75
{ bleu, } 5 20	Constantine noire et grise anglaise,	5 25

Au n. 549, rue d'Avroy, on vend du CIRAGE anglais à 20 cents le baril. (813)

Vins à vendre à la Rose blanche, rue de la Rose, n. 476 bis, savoir : Bordeaux rouge et blanc, bonne qualité, à 50 cents le bouteille, Champagne rouge, idem Rhin 1822, Bourgogne ordinaire à 62; pommard 1822 et 1825 à 90 et autres qualités. Tous ces vins sont au dessous de leur prix. (801)

*Hubin*, père, pharmacien, étant établi à Héron, il n'existe plus à Huy de pharmacie sous ce nom, que celle de son fils, demeurant près de l'Hôtel-de-Ville, n. 260, qui cherche un élève ou un aide. (788)

( ) Jeudi 8 de ce mois, à 2 heures de relevée, le notaire *Péque* vendra aux enchères publiques, à la maison n° 191, rue sur la Fontaine à Liège, des meubles et effets consistant en garde-robes, commodes, tables, chaises, batterie de cuisine, literie, linges et une quantité de lin filé. Argent comptant.

Une bonne d'enfant, sachant lire et bien parler le français, peut s'adresser au n° 301, faubourg St.-Gilles. (802)

A vendre ou à louer une pièce de cotillage sise rue de Vottem à Ste Walburge joignant du levant et du nord à Noel Drion et Jean Gilles, du midi et couchant à la dite rue de Vottem, S'adresser à M. Dechamps cloîtres St Jean en Isle à Liège où il y a une horloge de tour à vendre. 800

A louer pour la St Jean prochain, une jolie maison de commerce, sise rue de Neuvise à Liège, [enseignée du Lion vert]; S'adresser à maître *Galand*, avoué, rue Table de Pierres à Liège. 799

A vendre une grande quantité des pierres et doubleaux, propres à bâtir, ainsi que pierres pour fondation, provenant de démolitions. S'adresser au n° 52, derrière le Palais. (682)

A vendre un PIANO à cinq octaves et demi, et quatre pédales. S'adresser au portier de Ste.-Claire, n. 130. (798)

J. N. *Thiriart-Martiny* cessant son commerce d'épicerie, établi dans sa maison, rue Neuvise, n. 953, louerait cette maison pour en jouir de suite, et céderait les marchandises et ustensiles de sa boutique. Il y a deux belles caves et magasin, S'y adresser pour connaître les conditions. (579)

( ) Le mardi 13 mai 1828, aux dix heures du matin, on exposera en vente aux enchères en l'étude et par le ministère de M<sup>re</sup> *Libens*, notaire, place St-Pierre n. 21, une maison portant le n. 165 et l'enseigne du Moriane, sise rue derrière Ste-Catherine.

S'adresser pour en connaître les conditions en l'étude dudit notaire qui est aussi chargé de vendre plusieurs rentes.

Belle maison de commerce, à louer de suite, située pied du Pont-des-Arches, n. 954. S'adresser rue de l'Agneau, sur Meuse n. 422. (547)

A vendre une pharmacie neuve, ou accorderait des facilités à l'acquéreur. S'adresser au bureau de cette feuille. (725)

( ) Le 8 mai, à 3 heures de relevée, les marguilliers de la fabrique de l'église St.-Martin, exposeront en location à l'enchère, en leur salle de conseil, une maison, située près de l'église St.-Martin n. 625, pour en jouir le 25 juin prochain. S'adresser en l'étude du notaire *Péque*, pour connaître les clauses et conditions.

769) A vendre aux enchères publiques lundi 12 mai 1828, à 3 heures de relevée en l'étude du notaire *De Befve* un petit bien situé à Magnée près de la chaussée vis-à-vis de Fleron, consistant en bâtiment et 269 perches de jardin, prairie et terre exploités par le fermier l'évêque. Tous les clauses à voir chez ledit notaire rue Sœurs de Hasque n. 281, à Liège.

Une maison d'Outre-Meuse, voulant se défaire de son commerce de coton, cotonnettes, siamoises et mouchoirs, les vendra au prix de facture. S'adresser Pont St.-Nicolas, n. 394. (739)

(490) Mardi 20 mai courant, 3 heures de relevée, devant le notaire *De Befve*, rue Sœurs-de-Hasque, n° 281 à Liège, les dames *Leclere*, voulant favoriser leur partage, feront procéder à la vente aux enchères 1° d'une ferme, nommée *Baendelle*, dans la commune d'*Aubel* consistant en solides Bâtimens et environ six bonniers de jardin, verger arboré et prairies très fertiles, exploitée par la veuve *Ernst* 2° et d'une maison avantageusement située pour le commerce, avec un jardin, occupée par le sieur *Loupart* à *Aubel*, sous les clauses à voir en l'étude dudit notaire.

DÉPOT D'ARDOISES à des prix très modérés en gros et en détail, chez *A. Discrì*, commissionnaire, quai sur Meuse n. 940. (653)

De bons ouvriers limeurs et ajusteurs peuvent se présenter à l'atelier de construction, rue Thier de la Mère-Dieu, n° 1126, à Verviers. (555)

A louer de suite une maison de campagne, avec jardin, écurie, remise etc., située au Bois-de-Breux, à 5 milles de Liège. Pour plus amples renseignements, s'adresser au n. 164, rue derrière Ste-Catherine à Liège. (947)

*F. Colombier*, sur le Marché, n. 931, marchand et fabricant de parapluies, vient de recevoir une grande quantité de parasols, tout ce qu'il y a de plus beau, depuis fls. 4-72 jusqu'à fls. 7-9, et les reconvre à neuf. Il a un grand assortiment de baleines de toute espèce. 761

A VENDRE SUR UNE SEULE PUBLICATION.  
Mardi 6 mai à trois heures de l'après-dinée, en l'étude et par le ministère de M<sup>re</sup> *Parmentier*, notaire, place de la Comédie, la maison occupée par le sieur *Galand* fils, forgeron, située rue de l'Agneau sur Meuse à Liège. S'adresser audit notaire, dépositaire des titres de propriété. (754)

Quartiers à louer au n° 41, rue Vinave-d'Isle, avec la jouissance d'un jardin, remise et écurie si on le desire. [573]

(477) A vendre aux enchères une rente de 279 florins 95 1/2 cents constituée, libre de retenue, par François Serexhe et son épouse pour prix d'une maison sise sur la Batte, à Liège. Une autre de dix florins 5 cents, due par Hubert Monami de Mortier, et une de 2 florins 87 cents, due par Marsoul, de Flémalle.

Cette vente aura lieu le jeudi 8 mai 1828, deux heures et demie de relevée, devant M. le juge de paix des quartiers sud et ouest de Liège, en son bureau rue Platte-Pierre, où l'on peut s'adresser pour les conditions, ainsi qu'en l'étude à Liège du notaire *Keppenne*, dépositaire des titres.

#### Vente à l'enchère de deux Maisons.

Le jeudi 8 mai 1828, à 3 heures de l'après-midi, en l'étude et par le ministère du notaire *Bertrand*, on exposera en vente aux enchères publiques :

1. Une jolie maison, sise à Liège, quai de la Sauvenière, n. 10, bâtie en 1824 à la moderne et d'un bon goût, réunissant toutes les commodités désirables.

2. Et une petite maison, située rue sur la Fontaine, n. 10, attenante à la précédente et pourra la réunir à icelle à peu de frais.

S'adresser sur les lieux pour voir ces maisons depuis neuf heures du matin jusqu'à midi, et à M<sup>re</sup> *Bertrand*, notaire, pour connaître les conditions de la vente.

Maison avec un beau jardin entouré de mur, à vendre ou à louer n. 8 à Coronmeuse. S'adresser pour renseignements à la maison joignant le petit Chacfontaine au dit Coronmeuse les lundi et jeudi. (810)

A louer un quartier très agréable et entièrement indépendant, composé de plusieurs chambres avec cuisine, etc. S'adresser à M. *Hankart*, rue St.-Jean-en-Isle, n. 786. (811)

Le chevalier *Lucas*, et *Pichot*, ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent d'établir un magasin de cristaux à Flémalle-Grande près de Liège. Ils osent espérer de mériter la confiance des personnes qui voudront bien les honorer de leur pratique, tant pour la modicité du prix, que sur la perfection de l'ouvrage, soit en taille riche soit en gravure en tous genres. 812

( ) Mardi 13 mai 1828, à midi précis, dans le chantier des Srs *L. Delvaux*, *F. Doneux* et *Sœur*, sur avroï, le notaire *Delvaux* vendra une quantité extraordinaire de bois sciés, savoir une partie très considérable de fort belles planches et quartiers de chêne, fort seches, propres à employer de suite, de toute longueur, jusqu'à 4 1/2, 5 1/4, 5 3/4, 7 1/2 et 8 1/4 aunes; une grande partie de barreaux et fenillets fort secs; une grande quantité de weres therases, et posselets; plus de sept milles aunes de très belles planches de sapin du nord, longues de 4 1/2, 5 et 5 1/4 aunes, fort seches, et autres; une grande quantité de planches et quartiers de bêtre et de planches et lattes de bois blanc; horrons de cerisier de frêne et de chêne; besses pour les houillères; raies en sapins pour toits; très belles échelles en sapin, fort légères, pour jardiniers et peintres; perches en sapin pour les haies et les haricots etc. Argent comptant

( ) A VENDRE A L'AMIABLE.  
1° Une maison très vaste, bâtie à la moderne et d'un bon goût, avec un beau jardin par derrière, sise à Liège, rue Sœurs-de-Hasque, n° 175.

2° Une autre maison très jolie, même rue, n° 277.

3° Une autre plus petite, même rue, n° 176.

Il sera accordé toutes facilités pour le paiement du prix de ces immeubles.

S'adresser à M<sup>re</sup> *Bertrand*, notaire, à Liège.

Le samedi 17 mai, à dix heures du matin, le notaire *Bertrand* vendra à l'enchère, en son étude, une maison avec un terrain y attenante, clos de mur, située à Liège, rue Pierreuse, n° 286, d'un revenu de 75 florins 60 cents, sur la mise à prix de 1100 florins.

L'acquéreur aura la faculté de ne payer qu'une partie du prix comptant.

VENTE DE FUTAYE.  
Jeudi 8 mai 1828, la société de *Vedrin*, vendra par le ministère du notaire *Gislain*, à Namur, quantité de beaux chênes propres à tous usages, dans les coupes d'ordinaires de *Boloy* et de *Grand-Celles*, commune de *Champion*.

La vente commencera par la coupe de *Grand-Celles* et aura lieu au pied des arbres, à dix heures du matin; à crédit.

VENTE DE FUTAYE EN GRUME.  
Samedi 10 mai 1828, le notaire *Gislain*, vendra au plus offrant et dernier enchérisseur, plusieurs centaines d'arbres en grume, d'une grande beauté, propre à la marine, aux usines, et comme bois marchands,

Ils gissent dans le bois de *Grand Jette Fozz*, commune de *Warisoulx*; de *Meux*, commune de *Meux*, de la *Bruyère*, commune de *St.-Denis*, à portée de la route de *Namur* à *Louvain*.

La vente aura lieu par lots, en l'étude dudit notaire à *Namur* à dix heures du matin.

S'adresser pour le bois de *Grand Jette Fozz*, au sieur *Hoyoux*, à *Cognelée*; pour celui de la *Bruyère*, au garde d'*Ardois*, fils, à *St.-Denis*, et pour celui de *Meux*, à *Joseph Jarry*, dit *Jeune homme*, à *Meux*; à crédit.